

# Risques psychosociaux : la démarche d'évaluation et de prévention étape par étape

## Étape 1

### Préparer la démarche (définir un cadre)

- Centrée sur le travail.
- Participative et impliquant les représentants du personnel et le service de prévention et de santé au travail.
- Qui engage l'employeur.
- Formalisant par écrit les règles encadrant la démarche.

## Étape 2

### Analyser les situations de travail réel

- Identifier les facteurs de RPS auxquels sont exposés les salariés.
- S'appuyer sur les catégories de facteurs RPS.
- Recourir à différentes méthodes : entretiens individuels, collectifs, observations au poste de travail, questionnaires, analyse de documents.

## Étape 3

### Élaborer un plan d'actions

- Concret et opérationnel, en lien avec le travail d'analyse.
- S'appuyant sur l'expertise des salariés et de leurs responsables hiérarchiques.
- Impliquant les représentants du personnel.
- S'inscrivant dans la démarche globale de prévention des risques professionnels.

## Étape 4

### Mettre en œuvre le plan d'actions

- Piloter la mise en œuvre des actions.
- Prévoir des points réguliers en réunion de CSE.
- Informer régulièrement les salariés concernés.

## Étape 5

### Suivre et évaluer les actions

- Connaître l'efficacité des mesures prises et les ajuster si besoin.
- Questionner les salariés sur l'amélioration effective ou non de leur situation de travail.
- Suivre un certain nombre d'indicateurs collectifs : dialogue social dans l'entreprise, santé des salariés, performance de l'entreprise...

